

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL

LUNDI 31 MARS 2025

Le Comité Syndical de Sud-Gironde Mobilités régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en réunion ordinaire au siège du Syndicat, à 18H15.

<u>CDC CONVERGENCE GARONNE</u>	TITULAIRES PRESENTS : FILLIATRE Thomas, QUEYRENS Alain, JOINEAU Vincent, SOULÉ Jean-Patrick, PORTA Sylvie. TITULAIRE AYANT DONNE PROCURATION : CLAVIER Dominique à FILLIATRE Thomas.
<u>CDC DU REOLAIS EN SUD GIRONDE</u>	TITULAIRES PRESENTS : ZAGHET Francis, DENOYELLE Stéphane, CAMON-GOLYA Philippe, ROBINE Matthias, SONILHAC Luc.
<u>CDC DU SUD GIRONDE :</u>	TITULAIRES PRESENTS: GUILLEM Christophe, FUMEY Christophe, BIRAC Frédéric, BANQUET RENARD Maryse. SUPPLEANTS PRESENTS ET VOTANTS: CARRASSET Nathalie en l'absence de SAPHORE Valérie, FAVIER Jacques en l'absence de MAROT Yann, POUPOT Chloé en l'absence de LE LAGADEC Magali SUPPLEANT PRESENT MAIS NON VOTANT: RONCOLI Robert.

Ordre du jour

- Procès-verbal de la réunion du 03/03/2025
- Décisions du Président
- Participation au comité des œuvres sociales 2025
- Budget 2025
- Admission en non-valeur- créances éteintes
- Evolution tarifs PSC1
- Soutien aux études mobilités portées par les communautés de communes membres du syndicat
- Approbation d'un nouveau règlement d'intervention pour le financement d'équipements cyclables
- Adhésion à la convention d'objectifs relative à l'aménagement du Pôle d'échanges multimodal de Langon
- Evolution de l'offre des lignes d'été
- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet
- Questions diverses

Monsieur Stéphane DENOYELLE est désigné secrétaire de séance.

1 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 3 MARS 2025

Il a été procédé au vote du compte-rendu du comité syndical ordinaire du 3 mars 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Décision n°06-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 28 février 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	40 440,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	33 700,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	33 675,00€ HT pour 25 000 litres
PECHAVY ENERGIE	:	33 500,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-04 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 33 500,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,340€ HT/litre.

Décision n°07-2025

Vu la nécessité d'acquérir du matériel informatique en vue du recrutement d'un chargé de communication;

Vu la proposition de la société Gsma2i en date du 06/03/2025 pour l'achat d'un ordinateur DELL Précision 3591 et ses accessoires, un écran DELL 27 P2725H et une station d'accueil DELL Performance Dock WD19DCS, pour un montant global de 2 480,00€ HT, soit 2 976,00€ TTC ;

Monsieur le Président, décide d'accepter l'offre de la société Gsma2i pour l'achat d'un ordinateur DELL Précision 3591 et ses accessoires, un écran DELL 27 P2725H et une station d'accueil DELL Performance Dock WD19DCS, pour un montant global de 2 480,00€ HT, soit 2 976,00€ TTC ; d'imputer cette dépense sur les comptes 2183 pour un montant de 2 480,00€ HT, soit 2 976,00€ TTC ; d'amortir cet ordinateur sur 5 ans.

Décision n°08-2025

Vu la demande formulée par le syndicat le 20 mars 2025;

Vu les offres des sociétés :

T-PSO SAS	:	32 550,00€ HT pour 25 000 litres
DYNEFF	:	32 325,00€ HT pour 25 000 litres
ARMORINE	:	32 425,00€ HT pour 25 000 litres
PECHAVY ENERGIE	:	32 275,00€ HT pour 25 000 litres

Le Président décide d'attribuer la commande n°2025-05 à la société PECHAVY ENERGIE pour un montant de 32 275,00€ HT pour 25 000 litres soit 1,291€ HT/litre.

3 SUBVENTION COS 2025 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Comité Syndical, Monsieur le Président entendu, décide d'octroyer au Comité des œuvres sociales des personnels des Syndicats intercommunaux une subvention pour l'année 2025 de 12 500,00 €.

4 BUDGET 2025 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu la délibération du 3 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil syndical, adopte le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 364 852,21€	1 364 852,21€
Fonctionnement	6 523 327,93€	6 523 327,93€

Précise que le budget de l'exercice 2025 a été établi et voté par nature et par chapitre et précise que les documents budgétaires ont été établis en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (JO du 24.04.1996).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Intervention de Francis Zaghet : Je vais vous représenter le projet de budget puisqu'on l'a largement évoqué dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Je vous rappelle que la situation financière dans notre structure est tout à fait correcte puisque nous repartons, entre le fonctionnement et l'investissement, avec près de 2,5 millions d'euros d'excédent global.

J'en rend grâce à ceux qui nous ont précédés, président tu y étais, et remercier tous ceux qui ont participé au redressement des finances de la structure qui fait de nous partir d'une situation extrêmement saine. D'autant que les annuités d'emprunt ne sont pas très élevées et qu'elles courent jusqu'en 2030.

Intervention de Christophe Fumey : Je rajouterai que Matthias Robine avait aussi bien contribué à trouver des solutions pour l'époque.

Réponse de Francis Zaghet : Bien sûr, on connaît Mathias, son implication

Alors, on reprend les résultats puisque sur les 2,93 millions, on les retrouve à un excédent de fonctionnement. Et l'excédent d'investissement, on le retrouve à un recette d'investissement.

Jusqu'à présent, ça pose pas de difficultés.

Alors, évidemment, le budget 2025 change un petit peu, au moins dans ses montants, dans la mesure où, comme vous le savez, il y a le projet de mobilité qui va être mis en œuvre avec des investissements assez lourds. Ce qui nécessite un recours à la section de fonctionnement de 1,54 millions pour équilibrer le budget d'investissement car comme vous le savez, il est envisagé d'acquérir des biens, des matériels, des bus, des minibus, des vélos, des abris, de la signalétique... On le verra dans la deuxième phase.

C'est un budget qui prévoit aussi une augmentation ou plutôt une homogénéisation des taux de versement de mobilité, puisque Convergence était à 0,5% et deux autres CDC étaient à 0,25% et que nous passons à 0,5% pour tous, mais à compter du 1er juillet.

Ce qui fait qu'on va enregistrer une augmentation de ce qu'on appelle le VM, et on table sur 1,8 millions. On est toujours prudent, puisqu'on était à 1,56 millions en 2024, et là on table sur 1,8 millions et en rythme de croisière, on devrait dépasser les 2,1 millions à compter de 2026.

Alors tout ça va nous permettre évidemment de financer des frais de fonctionnement puisque quand on parle de bus ou de minibus ou du reste, il faut des gens pour les conduire.

C'est la raison pour laquelle, dans les charges de personnel, on a plus de 190.000€ parce qu'on recrute un animateur vélo, également un chargé de communication et puis une personne qui va aller dans les entreprises pour développer ce qu'on appelle les PDE, les Plans de développement dans les entreprises. Et donc ça c'est sur l'année et qu'on va recruter également près d'une dizaine de conducteurs, neuf tout à fait exactement, mais cela à compter du 1er septembre puisque le service va être mis en place à partir de septembre.

Nous avons également on a des charges à caractère général qui augmentent puisqu'on aura évidemment plus d'entretien, ça paraît normal, on aura surtout plus de carburant puisqu'on est à plus 130.000€ à peu près sur 4 mois, on aura également un certain nombre de dépenses en termes de communication, en particulier sur les catalogues, sur les imprimés, des frais de réception liés aussi à la communication, des frais d'assurance puisqu'on aura plus de matériel et puis également

une enveloppe d'environ 200.000€ pour financer des études, en particulier sur les pôles multimodaux et en particulier notamment ceux de Langon et de Cérons dans un premier temps. Également pour l'étude sur les pistes cyclables, les études vélo.

Donc il y a un certain nombre d'études qu'on va financer en 2025 mais que l'on n'a pas vocation à reproduire les années suivantes. Ce sont des coups one-shot, comme on dit.

Alors je vous ai dressé rapidement le détail de ce qu'on va faire et on va voir maintenant comment on le finance : on est à 6 523 000€ équilibrés en fonctionnement, donc il y a notre excédent antérieur, des atténuations de charges, c'est-à-dire le remboursement d'une d'indemnités maladie, les produits des services pour 1 114 000€ c'est tout ce qui concerne les transports voyageurs, les locations diverses mais surtout le remboursement du gasoil que l'on revend aux autres syndicats, comme le SICTOM.

Intervention de Matthias Robine : On dirait que sur ce chapitre, il y a une nouvelle recette de 768.000 euros.

Réponse de Francis Zaghet : Ce n'est pas une nouvelle recette. Si tu regardes les années d'avant, c'était à un compte différent, un autre chapitre, au 7588. C'est simplement un changement d'affectation de compte de la trésorerie qui fait qu'aujourd'hui on retrouve cette recette ici.

On a également le VM dont j'ai parlé, des subventions d'exploitation, notamment de la Région pour le transport scolaire avec à peu près 855 000 euros. Les participations des trois CDC à hauteur de 306 000€, et je précise que nous avons envisagé de réclamer cette année pour la dernière fois ces financements au CDC.

Intervention de Christophe Fumey : Il faudra qu'on trouve une solution pour faire participer les CDC, s'il y a une volonté de le faire. Et notamment, si Bazas arrive avec nous. Je ne vois pas pourquoi ils arriveraient sans avoir rien à payer. Il y a une histoire pour certains, il n'y en a pas moins pour d'autres, mais il faudra trouver un moyen que les CDC participent pour avancer, pour évoluer...

On prendra le temps de discuter, comme on a toujours fait. Mais par contre, dès 2026, il n'y aura plus cette participation historique.

Intervention de Francis Zaghet : Ensuite il y a également en recette une subvention de l'ADEME de 117 000 euros. Voilà pour ce qui concerne les recettes.

S'agissant des dépenses, bon, je vous ai rappelé à peu près quelles étaient les augmentations.

Elles sont liées à l'application du nouveau service. Et puis, il s'agit pour nous de pouvoir financer les investissements sans que Sud-Gironde Mobilités de mobilité ne recouvre l'emprunt pour 2025. Donc, ça a fait l'objet d'un débat en bureau exécutif. L'année dernière, on a fait 1,2 million. Évidemment, on fera beaucoup moins en 2025, mais néanmoins, on aura un résultat quand même assez largement positif. Et dans la mesure où on a quand même des économies, un bas de laine, moi j'ai considéré, avec au moins les membres de bureau, après discussion, qu'on pourrait avoir recours à l'emprunt en 2026 parce qu'il y aura encore des investissements à faire, mais que pour 2025, on allait l'autofinancer.

Intervention de Christophe FUMEY : Nous avons pensé que si nous devons faire un emprunt, c'est du long terme. Faire un emprunt sur du court terme, avec des taux élevés, ne nous a pas paru opportun.

Précision de Francis Zaghet : Le SICTOM autofinance ses investissements par la voie de l'amortissement. On a à peu près 1 million de dotations aux amortissements, et donc on finance. Mais ici comme ce sont des achats amortissables sur 6 ou 7 ans, c'est des matériels de transport, traditionnellement, on n'a pas trop recours à l'emprunt.

On va avoir recours à l'emprunt au niveau du SICTOM pour le gros projet qu'il y a de transfert des locaux. Ça, c'est une autre histoire.

Il est également prévu, comme son nom ne l'indique pas, des dépenses imprévues. En fait, c'est pour équilibrer les comptes.

L'amortissement, qui est une dépense de fonctionnement, une recette d'investissement.

Les amortissements de nos immobilisations, qui est également une recette d'investissement. Puis il y a le compte 65, où émergent un certain nombre de dépenses, en particulier les indemnités des élus, mais pas que. C'est le compte fourre-tout.

Donc là-dedans, il y a essentiellement un bas de laine, puisque pour l'essentiel, c'est près de 300 000 € de dépenses qui sont prévues. Les charges financières, qui sont liées aux emprunts dont vous avez l'annuité qui est de 179 000 €. Le syndicat est peu endetté, on peut le dire. Et puis il y a également quelques charges exceptionnelles.

Quant à l'investissement, il y a notre excédent antérieur, le virement de la section de fonctionnement, 1,54 million. L'amortissement, une subvention de 25 000€ de l'ADEME, et puis le FCTVA de 12 000.

Pour financer quoi ? D'abord, quelques dépenses imprévues. Essentiellement, le remboursement de l'emprunt, près de 180 000 €, une étude, et puis nos investissements dont je vous ai parlé : les bus, minibus, les vélos, les points d'arrêt, enfin tout un tas d'investissements qui seront à faire en 2025 pour préparer le projet de mobilité.

Question de Jean-Patrick Soulé : La subvention d'exploitation de 117 000€, c'est l'ADEME ?

Réponse de Francis Zaghet : C'est l'ADEME, oui. Nous n'avons intégré dans le budget que les subventions qui avaient fait l'objet d'arrêtés d'attribution. Cela veut dire qu'il y a peut-être d'autres subventions, mais que j'ai proposé de ne pas inscrire tant qu'on n'en avait pas l'assurance. C'est pas partout comme ça.

5 ADMISSION EN NON-VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Trésor Public a adressé des dossiers d'effacement de dettes pour des créances éteintes (clôture pour insuffisance d'actif ou rétablissement personnel sans liquidation judiciaire), pour l'année 2022. Le montant de cet état est de 53,58€ TTC, répartis de la manière suivante :

	Montant TTC
Total Bordereau	53,58€

Le Comité Syndical, Monsieur le Président entendu, décide de porter la somme de 53,58€ TTC à l'article 6542 – créances éteintes du budget Sud-Gironde Mobilités (62200).

6 TARIFS FORMATIONS PSC1 – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Vu la délibération du 19 septembre 2022 qu'il est nécessaire de modifier,

Le Comité syndical, Monsieur le Président entendu, décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2025 les tarifs suivants :

FORMATION GRAND PUBLIC : Protection et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)

! Tarif collectivités publiques.....50,00€ HT, soit 60,00€ TTC par personne.

RECYCLAGE : Protection et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) :

! Tarif collectivités publiques.....50,00€ HT, soit 60,00€ TTC par personne.

7 SOUTIEN AUX ETUDES MOBILITES PORTEES PAR LES COMMUNAUTES DE COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

Vu la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019

CONSIDERANT la nécessité de transformer les principales gares du territoire, en pôle d'échanges multimodaux en prévision de l'arrivée du service express girondin ;

CONSIDERANT la nécessité de déterminer des espaces d'échanges multimodaux pour faciliter le déploiement du covoiturage sur le territoire ;

CONSIDERANT la nécessité de repenser le stationnement autour des gares et dans certains centres-bourgs ;

Il est proposé au comité syndical de soutenir les études liées à la mobilité sur le territoire dans les conditions suivantes :

Sur la forme :

- Toute demande de subvention ne peut être présentée que par une communauté de communes membre du Syndicat,
- Le Syndicat Sud-Gironde Mobilités se donne la possibilité d'être selon le cas pilote de certaines études et pourra solliciter à ce titre d'autres cofinancements.

Sur le fond :

- La subvention doit concerner en tout ou partie l'étude d'éléments liés à la mobilité comme le stationnement voiture individuelle ou partagée, le stationnement cyclable, l'intermodalité et les parcours usagers, la signalétique mobilité, le déploiement de gares routières, les services cyclables, les services de conciergerie, les services d'information voyageur.
- La participation du Syndicat se monte à 40% du montant global de l'étude dans la limite de 40 000€ HT.

Question de Vincent Joineau : Vous avez une discussion avec le Pôle territorial sur les études, puisque c'est une situation qui s'est posée dernièrement. Je me pose la question de faire des doublons inutiles, parce que, par exemple, on pourrait imaginer que le Pôle et que le syndicat demandent des fonds européens en tant que pilote, et qu'il y ait certaines études portées par des intercommunalités qui demanderaient eux-mêmes aussi aux fonds européens. Est-ce qu'il y a eu une discussion ?

Réponse de Benoît Carrère : Je ne pensais pas que le Pôle allait passer en appel à projets. Du coup, ça ouvre la possibilité à d'autres projets sur la partie mobilité. Je pense que c'est ça dont vous parlez, sur la fiche mobilité. Donc, du coup, ça laisse la possibilité à d'autres projets, effectivement, sur l'ensemble du territoire, qui sont pourtant la compétence du syndicat.

Mais on en a déjà discuté, oui

Réponse de Jérôme Guillem : Oui, j'ai été interpellé par le questionnement et je vous remercie de la question.

Je ne cache pas un certain agacement, parce que le Pôle territorial c'est une émergence de nous-mêmes. Je rappelle qu'à l'origine de cette histoire, modestement, j'avais interpellé toutes les communautés de communes, parce que j'aurais pu, seul, à la communauté de communes de Sud-Gironde, financer une étude sur la mobilité et l'intérêt de prendre la compétence mobilité. J'ai au contraire fait ce travail politique pour qu'on se rassemble, et ce travail politique qui est une réussite, ça passe par ce syndicat.

Et donc, on a bien dit qu'aujourd'hui, les politiques publiques de mobilité, elles nous appartiennent mais on les porte ici. Si on commence, sans nous concerter, à aller par le Pôle territorial, à développer des stratégies, en nous disant que c'est bien, etc, ça ne va pas le faire. Donc, j'appelle à la vigilance de chacun, puisqu'on siège ici, et qu'on n'est pas schizophrène, c'est-à-dire qu'on soit en vigilance quand on est au niveau du pôle territorial, pour rappeler qu'il ne faut pas faire des pas

de côté. Ou alors, c'est une stratégie collaborative, constructive, et on vient nous demander pour voir si on peut aller chercher des fonds.

Donc, j'appelle à la vigilance, parce que moi j'ai déjà exprimé des réserves concernant certains sujets du Pôle territorial où il y a des choses qui sont très bien, et d'autres choses sur lesquelles nos politiques à nous, parfois, ne sont pas en accord. Et les fonds nous demandent à ce qu'elles le soient, notamment en ce qui nous concerne le sujet santé.

Donc, je serais ravi d'interpeller officiellement le président du Pôle territorial pour porter à connaissance notre position si on la partage de tous.

Réponse de Christophe Fumey : Jérôme a entièrement raison. Parce qu'en fait, on peut pas être plusieurs à faire la même chose. Donc, moi, je trouve que c'est très positif de faire un courrier que moi, en tant que président, je vais faire mais que l'on va travailler ensemble. Par contre, c'est un courrier d'une même voix.

Jérôme Guillem : En soi, que cette instance-là existe ça permet d'aller chercher des fonds européens. On l'avait conçu pour ça et c'est hyper positif.

On a de l'ingénierie mais il n'empêche que cela doit être dans une démarche collaborative. Et on peut faire, que demain, on travaille ensemble pour aller chercher des fonds européens. Ce n'est pas un souci en soi. Mais c'est la méthodologie qui, il me semble, doit être reposée.

Intervention de Benoît Carrère : La compétence mobilité sur le territoire, c'est le syndicat. Il y a une fiche mobilité. Logiquement, tout devrait passer par le syndicat puisque la compétence, c'est le syndicat. Aujourd'hui, c'est un appel à projets où les associations peuvent demander des fonds dessus.

Je ne suis pas sûr que l'éparpillement soit efficace. Je pense qu'il serait plus intéressant de mettre l'ensemble des fonds sur des projets structurants.

8 APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS CYCLABLES – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

VU l'engagement du Syndicat Sud-Gironde Mobilités dans l'appel à projet AVELO 3 de l'ADEME ;

VU le règlement d'attribution de subventions pour l'acquisition d'abris vélos sécurisés du 13 mai 2024 pris par le Syndicat Sud Gironde Mobilités ;

CONSIDERANT le bilan de l'année écoulée à la suite de la mise en place du règlement d'intervention concernant les modalités d'attribution de subventions pour l'acquisition d'abris vélos sécurisés pris en date du 13 mai 2024 par le Syndicat Sud-Gironde Mobilités ;

CONSIDERANT que d'une part, le règlement pris en 2024 n'encourage pas la sollicitation de demande de subvention de la part des communes, en raison de la condition requise de disposer d'un co-financement pour chaque demande, et que d'autre part, l'objet des demandes étant limité aux seuls abris vélos sécurisés, cela restreint le déploiement du vélo sur le territoire, au regard d'autres équipements plus facilement déployables (racks, arceaux, stations de gonflage...) ;

CONSIDERANT la nécessité de maîtriser l'offre de stationnement vélo d'une part, sur le plan de l'uniformité esthétique des équipements afin de créer des points de repères de la mobilité cyclable sur le territoire, et d'autre part, sur le plan de l'accès aux équipements de stationnement vélo dans le but de favoriser à la fois la rotation des vélos dans les équipements et anticiper un éventuel développement commercial ;

CONSIDERANT plus globalement que les rares stationnements vélos sur le territoire Sud-Gironde sont peu visibles, non abrités et peu pratiques pour assurer une stabilité du vélo et attacher cadre et roue à un point fixe. Il convient donc de mieux les signaler, de choisir des arceaux plus larges permettant d'attacher tous les types de vélos (vélos cargos, vélos enfants, VAE, tricycles...) et de les implanter partout sur le territoire à proximité des pôles générateurs de déplacement : gares, arrêts de bus, parkings de covoiturage, centres commerciaux et commerces de proximité, services, établissements scolaires, lieux touristiques, parcs, centres-villes...

Il est proposé au comité syndical de modifier d'attribution de subventions pour l'acquisition d'abris vélos sécurisés du 13 mai 2024, suivant les conditions ci-après :

Sur la forme de la demande :

- Suppression de la condition de co-financement pour adresser une demande de subvention au Syndicat Sud-Gironde Mobilités.
- La subvention pourra être accordée aux collectivités du territoire du Syndicat
- Une condition de double demande, c'est-à-dire celle d'adresser la demande de subvention officielle à la fois au Syndicat Sud-Gironde Mobilités et à la Communauté de Communes concernée.

Sur le fond de la demande :

- Elargissement des demandes de subventions des abris vélos sécurisés aux racks, arceaux vélos et motos, la signalétique vélo ainsi qu'aux stations de gonflage.
- L'aide aux abris vélos collectifs et individuels sera valable uniquement sur un abris-type choisi par le syndicat, afin de maîtriser l'uniformité esthétique et le développement commercial. La subvention du syndicat sera basée sur un montant fixe par abris, d'un montant de 6 000,00€ HT.
- Pour les autres équipements cyclables comme les racks, arceaux, stations de gonflage ou signalétique « vélo », une subvention de 50% dans une limite de 1 500,00€ HT pourra être accordée aux collectivités demandeuses du territoire.

Christophe Fumey : Le mode d'attribution était un peu obsolète. Aujourd'hui, ce qu'on propose sur la forme de la demande, c'est la suppression de la condition de cofinancement pour adresser une demande de subvention au syndicat. La subvention ne peut être accordée qu'aux communes du territoire du syndicat.

Une condition de double demande, c'est ma volonté, c'est-à-dire d'adresser la demande de subvention officielle au syndicat et en informer simplement la communauté de communes concernée. Pour éviter que ce soit compliqué pour les communes

Sur le fond de la demande, l'aide aux abris vélos collectifs individuels sera valable uniquement sur un abri type choisi par le syndicat afin de maîtriser l'uniformité esthétique et le développement commercial.

Il ne faut pas s'inquiéter s'il y a des tours : une année certaines communes, une année d'autres. Le but étant que tout le monde puisse être servi.

Intervention d'Alain Queyrens : Je me pose la question sur le fait qu'on ait précisé que la subvention ne peut être accordée qu'aux communes du territoire. Je réfléchis. Par exemple, pour équiper un abri vélo sur une ZAE qui est propriété de la CDC, on s'empêche que la CDC puisse vendre une subvention pour l'abri vélo.

Est-ce que l'on ne peut pas l'ouvrir aux CDC aussi ?

Réponse de Christophe Fumey : Oui, il faut le préciser.

9 ADHESION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LANGON – ADOPTÉE A 17 VOIX POUR ET UN DÉPORT DE JÉRÔME GUILLEM

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

Vu la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019

VU la loi du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains

CONSIDERANT la nécessité de transformer les principales gares du territoire, en pôle d'échanges multimodaux en prévision de l'arrivée du service express girondin ;

CONSIDERANT l'état d'avancement des réflexions avec l'ensemble des acteurs partenaires de la transformation de la gare de Langon ;

CONSIDERANT la légitimité du Syndicat Sud Gironde Mobilités, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, à participer au nécessaire développement du projet de pôle d'échanges multimodal essentiel pour la mobilité du territoire

CONSIDERANT que la Convention constitue un document de cadrage général formalisant l'intention des Partenaires (l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la Communauté de Communes du Sud Gironde, les Villes de Langon et de Toulonne, le syndicat Sud Gironde Mobilités, NAM, SNCF Gares&Connexions, SNCF Réseau, ICF Habitat Atlantique, l'EPFNA et la Banque des Territoires) à réaliser à terme le Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Langon.

CONSIDERANT que la convention a ainsi pour objet :

D'énoncer le partenaire pilote et garant de la bonne tenue des objectifs énoncés dans la présente Convention,

De préciser le périmètre du Projet, les éléments le composant et la méthode pour aboutir à une répartition des maîtrises d'ouvrage (différentes options de modes de réalisation du PEM seront étudiées, notamment la délégation de maîtrise d'ouvrage) et un plan de financement associé,

De proposer un calendrier prévisionnel jusqu'à la signature d'une Convention Opérationnelle du Projet, visant à déterminer les modalités de financement et une répartition des maîtrises d'ouvrage du Projet,

D'établir les modalités de coordination et de gouvernance entre les Partenaires du Projet,

De préciser les études nécessaires pour l'avancée du Projet, leurs pilotages et les éventuels co-financements d'études.

CONSIDERANT que cette Convention n'a pas d'incidences financières et qu'elle a pour objectif d'aboutir à la signature d'une Convention Opérationnelle du Projet, arrêtant le plan de financement du Projet et une répartition des maîtrises d'ouvrage sur le secteur élargi du PEM ;

Le comité syndical autorise le Président à signer la convention d'objectifs relative à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Langon.

Intervention de Jérôme Guillem : Par rapport au pôle multimodal de Langon, la ville et la CDC nous nous sommes lancés, pour être dans une démarche de réussite, et nous avons bien mesuré qu'il était important de mettre dans la boucle et de figer les positions avec les partenaires. Ils sont nombreux entre la Région, le Département... Cela fait à peu près un an et demi, que nous avons travaillé à élaborer une convention dans laquelle j'ai souhaité à ce que le syndicat Sud-Gironde Mobilités soit présent.

Pour info, cela a été voté la semaine dernière à l'unanimité à la Région. C'est suffisamment rare pour le signaler. Cette convention a été votée à l'unanimité à la région. Je m'étais bien évidemment déporté.

Ce que je me propose de faire ce soir aussi, vu que je suis aussi président de la CDC et conseiller régional, je me déporte donc du vote.

10 . EVOLUTION DE L'OFFRE DES LIGNES D'ÉTÉ – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Syndicat Sud-Gironde Mobilités en matière de mobilité ;

Vu la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019 ;

CONSIDERANT l'évolution du TAD zonal Convergence en ligne régulière ;

CONSIDERANT le projet de développement de l'offre de mobilité voté le 17 février 2025 ;

CONSIDERANT la gratuité de l'offre de transport collectif voté le 17 février 2025 ;

CONSIDERANT que la faible fréquentation des lignes d'été déployées l'année dernière et la nécessité de proposer une offre renouvelée, plus claire et accessible autour d'un plan de communication.

Il est proposé au comité syndical de valider la nouvelle offre de lignes d'été ci-jointe :

Une offre de trois destinations en direction de Hostens, Casteljaloux et Blasimon avec des arrêts à déterminer sur le parcours pour que les principaux bourgs soient desservis.

Une offre déployée sous la forme d'une destination par jour de service, à savoir les mercredis, samedis et dimanches aux mois de juillet et d'août, un service sur réservation 48h avant, un service gratuit.

Intervention de Christophe Fumey : Nous savons que nous allons devoir améliorer notre communication sur ces lignes d'été. Et maintenant que nous nous sommes structurés et que nous avons une personne à la communication, nous devrions être meilleurs. L'objectif, c'est de permettre à des jeunes, à des familles, de pouvoir avoir un brin de mer ou de plage, qui n'est pas de la plage ni de la mer, mais un air de vacances. Ces gens-là, en fait, sont très friands et c'est vraiment une très bonne démarche.

Les réservations se feront par téléphone, et les jeunes à partir de 14 ans pourront prendre ces lignes seuls.

11 . DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR MENER A BIEN UN PROJET – ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Comité Syndical,

Vu les articles L. 313-1 et L. 332-24 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que le Syndicat Sud-Gironde Mobilités souhaite réaliser le projet suivant :

L'animateur vélo aura pour mission de promouvoir et animer les activités liées au vélo dans le cadre du projet AVELO3, pour encourager son usage comme mode de transport durable. Il concevra des animations de sensibilisation, coordonnera les actions des collectivités locales, suivra la mise en place d'un schéma directeur vélo et développera une offre de location de vélos de moyenne et longue durée ;

Considérant que pour la réalisation du projet précédemment exposé, il y a lieu de créer un emploi non permanent d'Animateur vélo, relevant de la catégorie B à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35,5 heures dans les conditions prévues aux articles L. 332-24 à L. 332-26 du Code Général de la Fonction Publique (*à savoir, un contrat d'une durée minimale de 1 an et d'une durée maximale de six ans, renouvellements compris*) ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Le comité syndicale décide :

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent sur un contrat de projet de Rédacteur pour mener à bien un projet identifié à temps complet, pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35,5 heures.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} avril 2025 .

Intervention de Thomas Filliatre : Le centre de gestion nous a interpellés par rapport à la dernière délibération par rapport à l'emploi non permanent d'animateurs vélos. On n'aurait pas dû le rentrer dans notre tableau. On vous propose de refaire une délibération pour se remettre à jour parce qu'effectivement, il arrive demain.
Donc il est temps de le faire. Je rappelle juste que c'est financé à hauteur de 29 000€ par an par l'ADEME et c'est le coût à l'année de 45 000€.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président
Christophe FUMEY

Le secrétaire de séance
Thomas FILLIATRE